

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU  
COMITÉ SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

**Etaient présents :** M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, M. COULOMBEL Simon, M. DAZIN Francis, M. DUCROCQ Jean, Mme FERNAGU-BERTHIER Anne-Gaëlle, M. JOUIN Dominique, M. LAVENANT David, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme MURIEL Dominique, M. PHILIPPE Claude, M. ROBERT Yann, Mme VENANT Annick, M. VOISIN Arnaud.

**Procuration (s) :** M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie ayant donné pouvoir à M. LE GOFF Francis, M. RECOUSSINES Michel donne procuration à M. COULOMBEL Simon, Mme PLANCHON Denise donne pouvoir à Monsieur LE GOFF Francis.

**Etaient absent(s) :** Mme BRIOT Julie, M. BOURDEAUX Patrick, M. DUMERVAL Dominique, M. GOEPP Arnaud, Mme GUICHARD Françoise, M. LEMOINE Jérôme, M. TUFFIER Sébastien.

**Etaient excusé(s) :** Mme CHANCEL Françoise, , Mme GOUSSON Adeline, M. GUILLOCHIN Gilbert, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. THEVIN Damien.

Conformément à la convocation du 7 octobre 2025, le Comité Syndical s'est réuni suivant l'ordre du jour suivant :

-Désignation d'un secrétaire de séance.

-Approbation du procès-verbal du comité syndical du jeudi 19 juin 2025.

1. Intégration dans le domaine public du réseau d'eaux usées de la rue de Saint-Denis à Méré
2. Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG de Versailles
3. Point divers :
  - Filières d'élimination des boues de stations d'épuration
4. Annexe n°1 : décisions du président.

Le Président a constaté à 18h30, la présence de 15 délégués syndicaux pour le décompte du quorum.

Pour rappel, l'article L2121-17 du CGCT stipule que l'assemblée délibérante ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Le SIARNC compte 32 délégués syndicaux, le quorum n'est donc atteint qu'à compter de 17 conseillers syndicaux présents.

Le Président remercie les membres présents et les informe que le quorum n'étant pas atteint, le Comité Syndical ne peut valablement délibérer et que la séance est reportée avec le même ordre du jour au mercredi 29 octobre à 17h30. Une nouvelle convocation sera envoyée en ce sens.

La séance est levée à 18h35.



Le Président,

Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink that reads "Francis LE GOFF".